



FR

AL-ALAC-ST-0314-02-00-FR

ORIGINAL : Anglais

DATE : 7 mars 2014

STATUT : Final

COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE (ALAC)

Déclaration de l'ALAC sur la proposition de mécanisme de révision visant à étudier les avis d'experts supposément divergents sur l'objection relative aux chaînes prêtant à confusion

Introduction

Alan Greenberg, membre de l'ALAC appartenant à l'Organisation régionale At-Large de l'Amérique du Nord et Agent de liaison entre l'ALAC et l'Organisation de soutien aux extensions génériques, a rédigé une version préliminaire de cette **Déclaration** à l'issue de discussions à ce sujet au sein d'At-Large et dans les listes de diffusion.

Le 20 février 2014, cette Déclaration a été publiée sur [At-Large Proposed Review Mechanism to Address Perceived Inconsistent Expert Determinations on String Confusion Objections Workspace](#).

Le même jour, Olivier Crépin-Leblond, président de l'ALAC, a demandé à l'équipe chargée de l'élaboration des politiques de l'ICANN en faveur de l'ALAC d'envoyer un Appel à commentaires concernant les Recommandations à tous les membres At-Large via [ALAC-Announce Mailing List](#).

Le 28 février 2014, une version incluant les commentaires reçus a été publiée sur l'espace de travail cité plus haut, et le président a demandé au personnel d'inviter les membres de l'ALAC à participer à un vote de ratification concernant la proposition de déclaration.

Le 7 mars 2014, le personnel a annoncé que, selon les résultats du vote en ligne, l'ALAC approuvait la Déclaration avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Ces résultats sont disponibles librement sur : <https://www.bigpulse.com/pollresults?code=36928jjN9iazsFDJ4XbbWisq>.

Déclaration de l'ALAC sur la proposition de mécanisme de révision visant à étudier les avis d'experts supposément divergents sur l'objection relative aux chaînes prêtant à confusion

L'ALAC soutient le processus décrit mais recommande qu'il soit étendu pour comprendre certains cas, comme les diverses objections à la chaîne .shop, où les chaînes contestées n'étaient pas identiques mais où les résultats étaient tout aussi disparates. De plus, l'ALAC fait observer qu'elle a déjà fait des déclarations dans ce sens (<https://community.icann.org/download/attachments/2261148/AL-ALAC-ST-0913-04-01-EN.pdf?api=v2>) et regrette sincèrement que l'ICANN ait mis tant de temps à réagir à la situation dans son ensemble, ce qui l'oblige aujourd'hui à devoir accepter bien des résultats apparemment illogiques. L'une des responsabilités principales de l'ALAC au sein de l'ICANN est de protéger les intérêts des utilisateurs individuels d'Internet, et la délégation de domaines de premier niveau similaires, ce qui prête à confusion, ne répond pas aux besoins de ces utilisateurs.